

# RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE ET DE SES FILIÈRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Crédit photo : Photothèque - <https://agriculture-de-conservation.com>



Face à l'augmentation des risques de sécheresse, et de précipitations plus variables et intenses, un ensemble de solutions sont à déployer pour rendre l'agriculture plus résiliente. Cet appel à projet met l'accent sur les économies d'eau ainsi que la protection des sols.

## QUELS ENJEUX SONT CONCERNÉS ?



- Filières : Réduction des besoins en eau des cultures. Celle-ci peut passer par la diversification des variétés, des assolements, ou des itinéraires culturaux, qui peuvent nécessiter l'adaptation des outils de transformation, et le développement de filières.
- Sols : Amélioration des capacités des sols à capter l'eau des précipitations, la stocker, et la redistribuer aux plantes, en particulier grâce à la réduction du travail du sol et le recours aux couverts permanents.

## QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES ?



Diverses actions contribuant à l'une des 3 thématiques : « filières, sols, reuse ».  
Par exemple : équipements industriels, développement d'outils, mise en place de partenariats, études, animations et accompagnement au changement... (non exhaustif).

## QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ?



**3 millions d'euros mobilisés.**

- Participation financière jusqu'à 70 % du coût total, selon l'appréciation du projet et dans le respect de la réglementation sur les aides d'Etat par secteur d'activité.

## À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?



- Tous types de structures situées sur le bassin Artois-Picardie, sauf exploitations agricoles individuelles ou groupements de moins de 8 exploitants.





## RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE ET DE SES FILIÈRES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?



Ouverture de l'appel à projets :  
**3 juillet 2023**

Date limite de dépôt des dossiers :  
**13 juillet 2024**

### OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?



Les documents sont consultables  
et téléchargeables sur le site  
[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)  
-> rubrique Appels à projets



Pour plus d'informations :  
Service Appui Paiements et Activités  
Economiques :  
Alexandra Florin – 03 27 99 90 65  
[a.florin@eau-artois-picardie.fr](mailto:a.florin@eau-artois-picardie.fr)  
Patrice Bizais – 03 27 99 90 34  
[p.bizais@eau-artois-picardie.fr](mailto:p.bizais@eau-artois-picardie.fr)

### COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?



Les dossiers devront parvenir sous format  
dématérialisé, sur le site de l'Agence, via  
le formulaire de demande d'aide « Hors  
appel à projet » pour pollutions diffuses :

[www.eau-artois-picardie.fr/  
demande-daide-financiere](http://www.eau-artois-picardie.fr/demande-daide-financiere)

